

République Française
Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil d'Administration
Séance du samedi 10 février 2024

Extrait du registre des délibérations

Etaient présents :

Membres élus : Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Katell BEUCHER, Goulven DONNIOU, Catherine GUIBERT, Viviane SAINT-DENIS,

Membres nommés : Chantal AUBRÉE, Valérie HEEN, Catherine LAINÉ, André LELIEVRE

Absents excusés :

Membres nommés : Isabelle PROTET (*donne pouvoir à Katell BEUCHER*), Dominique DUFIL.

Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.

Madame Sylviane GUILLOT a été désignée secrétaire de séance.

2024 : 10/02-02 Débat d'Orientation Budgétaire

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientations budgétaires) sous la forme d'un rapport présentant les orientations budgétaires de l'année à venir (ROB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2024. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS.

Les grandes orientations sont développées dans le rapport joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 035-263503336-20240210-DELIB_100224_02-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **Prends** acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024.
- ✓ **Précise** que le rapport des orientations budgétaires 2024 est **annexé** à la présente délibération

Fait lesdits jour, mois et an.
Pour extrait certifié conforme.
Jacky LECHÂBLE,
Président du C.C.A.S.



Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 035-263503336-20240210-DELIB_100224_02-DE



Annexe 1

Centre Communal d'Action Sociale de Domloup

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Conseil d'Administration du samedi 10 février 2024

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport présentant les orientations budgétaires de l'année à venir (ROB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2023. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte général

Dans un contexte économie instable, le Centre Communal d'Action Sociale se trouve confronté à des défis budgétaires. En effet, le contexte actuel impacte les dépenses des collectivités et donc du CCAS.

Face à cette crise économique, les dispositifs mis en place par le CCAS sont d'une importance cruciale. Ils constituent des piliers essentiels pour soutenir les usagers en difficulté.

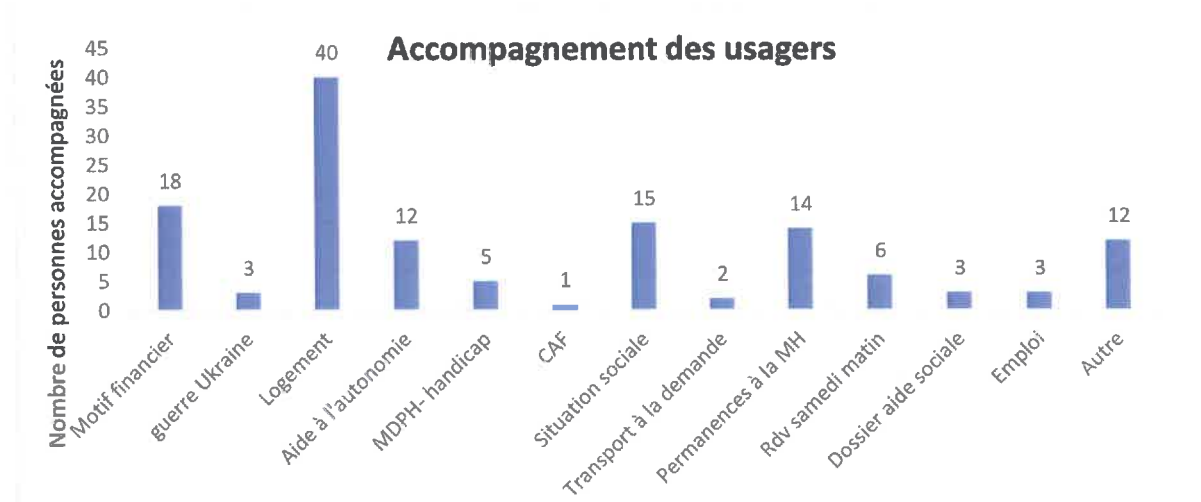
En raison de la hausse des prix, de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie, les usagers ont vu leurs dépenses quotidiennes s'alourdir considérablement et impacter financièrement leurs budgets.

1. L'accompagnement des personnes en difficulté

Pour renforcer la continuité de la politique sociale, répondre aux attentes grandissantes en matière d'action sociale et renforcer l'accompagnement des usagers en difficulté sur la commune, le CCAS a souhaité augmenter le temps de travail et développer les missions du poste de chargée de mission action sociale. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2023, Clara DEMARCHIS assure le poste de coordinatrice générale du CCAS à temps complet.

La professionnelle accueille, écoute, accompagne et oriente les différentes personnes qu'elle reçoit selon les besoins et les demandes.

Elle est désormais le relai social de l'intercommunalité et des partenaires associatifs, culturels, sportifs, scolaires, petite enfance, parentalité et jeunesse de la commune. Elle travaille également en lien étroit avec le Conseil Départemental d'Action Sociale, le CLIC et les autres partenaires du territoire.



2. Les aides financières

Après étude de la situation et du dossier de l'utilisateur, le CCAS soutient et accompagne les personnes se retrouvant en difficulté financière.

En 2023, nous avons aidé 5 familles pour le financement du voyage scolaire de leurs enfants. Cela correspond au départ de 7 enfants. Nous avons pris en charge 25% du coût total du séjour pour un montant total de 385 €.

Nous avons également pris en charge financièrement les loyers d'avril à octobre 2023 pour une femme et ses enfants logés dans l'hébergement de secours.

Le CCAS apporte également une contribution financière à l'Epi Com de Noyal sur Vilaine pour les bénéficiaires qui n'ont pas la capacité de verser immédiatement la contribution obligatoire. Dans ce cas, l'Épicerie sociale facture le montant dû au CCAS.

En 2023, un montant de 23,04 € a été pris en charge pour accompagner 5 familles.

23 bénéficiaires de Domloup ont été soutenus par l'Epi Com. 11 situations ont été orientées par la coordinatrice du CCAS.

Dans ce contexte, il est important de souligner que l'épicerie sociale intercommunale est indispensable pour soutenir les usagers. Elle s'est révélée être une ressource indispensable pour les usagers tout au long de l'année. C'est un partenaire essentiel pour soutenir les personnes vulnérables.

Afin d'aider les usagers en difficulté à se rendre au travail, à des rendez-vous pour l'insertion professionnelle, à des rendez-vous médicaux ou autre, nous avons pu octroyer 4 bons d'essence pour un montant total de 200 €.

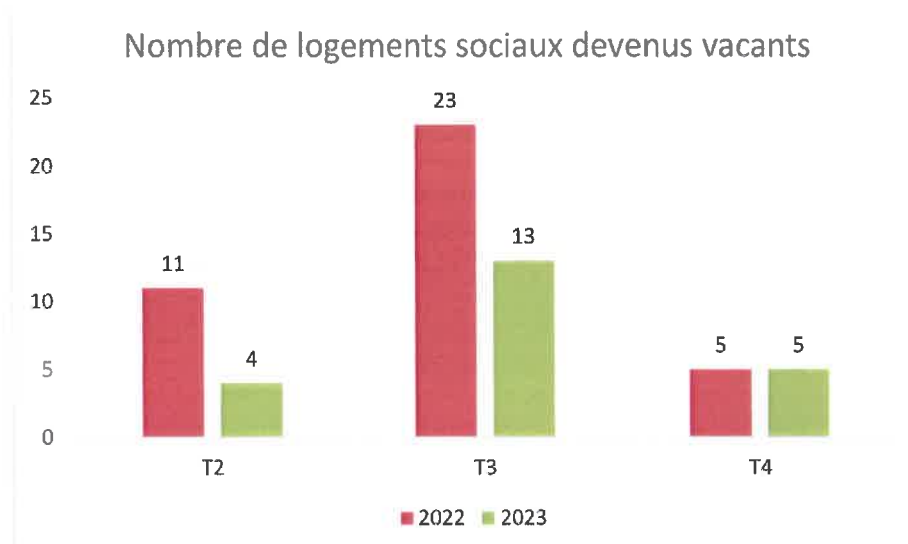
3. Les logements sociaux

Cette année encore, la gestion des logements sociaux a été une activité importante du CCAS.

Au 31 janvier 2024, nous comptons 956 demandes pour lesquelles les personnes ont demandé Domloup dans leur choix de localisation dont 52 demandes en premier choix, 66 demandes en second choix et 34 demandes en troisième choix.

En effet, l'année 2023 a également été marquée par la livraison de 15 logements en accession et 17 appartements et 3 maisons en location sociale avec le bailleur Néotoa. Les logements ont été inaugurés en juillet et les locataires ont pu aménager avant l'été 2023.

Nous possédons 151 logements sociaux sur notre commune dont 24 logements destinés aux seniors de plus de 60 ans (Maison Helena).



Nous constatons qu'en 2023, malgré la livraison de logements sociaux neufs, il y a eu moins de logement à se libérer. Nous avons pu attribuer 22 logements au total contre 39 en 2022. Nous remarquons aussi que les demandes sont en augmentation. Le délai d'attente s'allonge.

Au sein de la Résidence Hélène, en 2023, il y a eu un départ et une arrivée de locataires.

En 2024, nous allons poursuivre notre effort en matière de production de logements sociaux. C'est ainsi que trois collectifs d'une quinzaine de logements sont envisagés : deux en locatif social et un en accession sociale. Deux de ces collectifs seront situés en entrée de ville au nord de l'agglomération au sein de la tranche 5 du domaine du Tertre. Le troisième sera situé en cœur ZAC dans le prolongement d'un collectif en accession libre en cours de commercialisation.

Le CCAS est également propriétaire d'un logement dont il en a la gestion au centre bourg occupé depuis juillet 2012.

4. Les hébergements de secours

Le CCAS a en charge la gestion du logement de secours (type 3) pouvant accueillir des familles avec enfants.

Le logement de secours appartient à la commune en lien avec la Communauté des Communes. Le CCAS gère l'état des lieux d'entrée et de sortie, l'accompagnement des familles pour retrouver un logement, une orientation vers les partenaires en fonction des besoins de chacun.

En 2023, le logement a été occupé toute l'année avec 4 personnes : des femmes et enfants.

La durée moyenne d'occupation est de 86,5 jours.

Nous remarquons une moyenne d'occupation supérieure à l'année passée. En effet, la situation économique et l'inflation rend l'accès au logement de plus en plus difficile pour les familles.

Les motifs d'entrée dans le logement sont les suivants : 2 situations sans hébergement, 2 situations de violences conjugales.

Les motifs de sortie : 2 attributions en logement social, 1 attribution en logement privé, 1 retour au domicile, 1 famille occupe toujours l'hébergement de secours depuis 3 mois et demi.

Pour 2024, un nouvel hébergement de secours (de type 1) va pouvoir être occupé sur la commune, propriétaire d'un logement qu'elle a souhaité voir aménager en hébergement de secours.

Ce logement, comme celui que nous avons déjà, va permettre de proposer aux ménages en difficulté une solution temporaire. Il permettra d'accueillir une personne seule ou un couple.

Le 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'aménagement et de gestion de l'hébergement de secours avec le Pays de Châteaugiron Communauté et fixer le loyer maximum mensuel à 150 €.

Le Pays de Châteaugiron Communauté est actuellement en train de finaliser l'ameublement du logement afin de pouvoir le louer à partir du mois de février 2024.

En ce qui concerne les tarifs des deux hébergements de secours, ils peuvent être ajustés. Nous examinons le budget en fonction des familles accueillies, afin de nous conformer à leurs capacités financières évitant ainsi de créer des difficultés pour les usagers accueillis. L'objectif est que les ressources financières ne soient pas un frein à l'accès à l'hébergement de secours.

5. La Résidence Habitat Jeunes-Le Relais

Situé 11 Rue du Calvaire à Domloup, Les amitiés sociales est l'association gestionnaire de la Résidence Habitat Jeunes (anciennement Foyer des jeunes actifs)

La résidence dispose de 8 appartements meublés (T1 ou T1 bis) avec cuisine équipée (micro-onde, plaque vitro, frigo) et une salle d'eau qui s'adressent à des jeunes en emploi de 18 à 30 ans.

6. La banque alimentaire

Chaque année, le CCAS de Domloup s'investit dans la collecte de la banque alimentaire organisée par l'Épicerie sociale. 21 bénévoles ont assuré des permanences à l'Intermarché de Domloup pour permettre une collecte de 1 200 kg de denrées alimentaires. Au total, sur le territoire, nous avons collecté 8 922 kg.

7. Domiciliation

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et accéder à des droits et prestations ainsi que remplir certaines obligations. Ces personnes peuvent élire domicile soit auprès d'un CCAS ou d'un CIAS, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet (ex : Coallia). Le CCAS est donc dans l'obligation de domicilier les personnes qui le demande lorsqu'elles ont un lien avec la commune.

Les années passées nous n'avons eu aucune demande de domiciliation. En 2023, nous avons domicilié 3 personnes.

8. Les aînés

8.1. Les services proposés

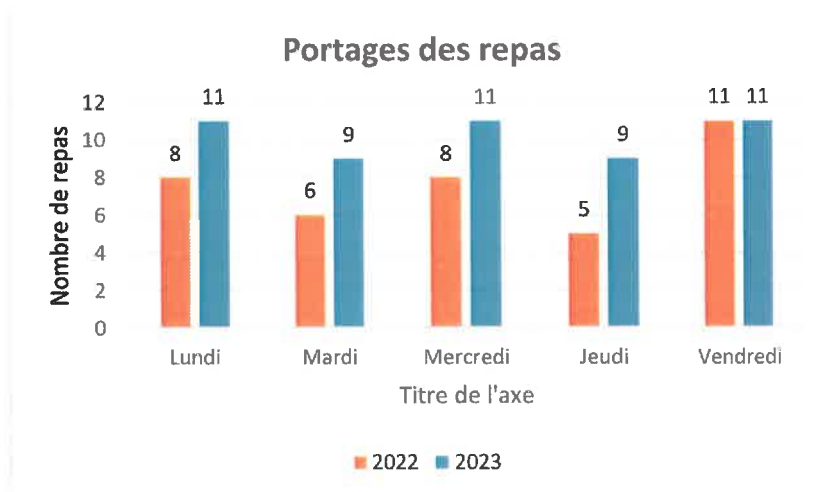
Le portage des repas

Le portage de repas auprès des aînés s'est poursuivi tout au long de l'année. Le portage est effectué du lundi au vendredi et préparé par le restaurant scolaire. Des conventions sont faites entre les demandeurs

et le CCAS. Entre 9 et 11 repas sont livrés chaque jour. L'animatrice seniors a en charge cette mission de portage des repas.

En 2023, 16 personnes ont bénéficié du portage de repas. En détail :

- 11 personnes le lundi
- 9 personnes le mardi
- 11 personnes le mercredi
- 9 personnes le jeudi
- 11 personnes le vendredi



Les repas des aînés le mercredi :

Un repas est proposé au restaurant municipal tous les 15 jours aux aînés de la commune au tarif de 9€. En 2023, une moyenne d'environ vingt-cinq personnes participent un mercredi sur deux à ces repas.

8.2. Les activités régulières

Un programme varié d'animations hebdomadaires est confectionné par Gaëlle LE METAYER animatrice seniors sur la commune afin de répondre aux demandes des résidents de la Maison Hélène, mais aussi, de tous les aînés de la commune.

Les aînés payent une cotisation d'adhésion de 10 € à l'année pour participer aux différentes animations. 27 aînés y ont cotisé en 2023.

8.2.1. Animations auprès des résidents de la Maison Hélène

Pour les aînés de la Résidence Hélène, le programme se compose de diverses activités : Café échange, Sport santé animé par un animateur sportif tous les mardis, du bricolage, de l'art floral, des jeux de réflexions, des sorties et des balades spécifiques, du chant, une soirée galettes saucisses, des repas au restaurant, un apéritif dinatoire de Noël.

Depuis plusieurs mois, une intervenante en musicothérapie propose une fois par mois, cette nouvelle action qui plait aux seniors de la Maison Hélène.

Tous les jeudis matins, une sortie en mini bus est organisée en alternance à l'Hyper U de Châteaugiron, au marché et à la galerie Carrefour de Cesson Sevigné.

Avec les autres Maison Hélène, des rencontres conviviales sont organisées avec les d'autres résidents, des lotos et des sorties communes.

Il y a aussi eu, de façon ponctuelle, du sport sur chaise, des exercices d'équilibre, des jeux de réflexion, du bricolage, des ateliers cuisine pour fêter les anniversaires, des jeux autour de la musique.

Des actions ont été organisées avec l'école Saint Jeanne d'Arc : confection de cartes pour la bonne année, rencontres à la Maison Hélène, après-midis jeux

8.2.2. Animations en partenariat avec tous les séniors

De nombreuses animations sont également proposées en partenariat avec les différents services communaux et les différents partenaires :

- Avec la médiathèque : mise en place d'une nouvelle action tous les mois avec le projet « Yarn Bombing ». Cet atelier permet aux aînés de se retrouver avec les jeunes à la médiathèque pour tricoter afin de décorer les arbres de la commune par la suite.
- Avec l'Aventure et le Ty D'jeun's : jeux et bricolage

Des activités occasionnelles sont également organisées selon les envies des séniors. En 2023, il y a eu l'organisation de plusieurs Lotos, une sortie aux Jardins de Rocambole, une sortie à St Malo, une sortie au cabaret Moustache à Nouvoitou.

Des animations régulières sont mises en place avec notamment les après-midis jeux le lundi.

Toutes les sorties ont été effectuées avec le minibus de la commune et si besoin nous avons pu utiliser gratuitement un minibus de la Communauté des communes. Pour 2024, il est envisagé l'acquisition d'un nouveau véhicule plus adapté aux conditions de transport des aînés.

Des activités sont également proposées pour tous les aînés de la commune : jeux de société, marche, activités intergénérationnelles avec les écoles, le Ty d'jeun's et l'Aventure, sorties au marché de Châteaugiron, au Hyper U de Châteaugiron, au Carrefour de Cesson-Sévigné, Sport Santé, sortie à la piscine tous les mois etc.

Le Club des Joyeux Amis organise des temps de rencontre et se réunit tous les jeudis après-midi pour jouer aux cartes, ou aux palets. Des sorties sont également organisées pour favoriser les rencontres. En 2023, dans le cadre du Festival des aînés nous avons accompagné le Club des Joyeux Amis qui a organisé « Les Olympiades des Aînés ».

8.3. Les animations annuelles

- **Le voyage séniors** est organisé tous les ans en septembre par les CCAS du territoire et de la communauté de communes pour tous les aînés des communes du territoire. Au programme, rencontres, balades mais aussi beaucoup de rires et de plaisir de se retrouver ou de se rencontrer. Ce voyage permet de bénéficier d'un tarif préférentiel selon les plafonds de ressources grâce à l'aide de l'Association Nationale des Chèques Vacances. En 2023, le voyage s'est déroulé au Croisic en Loire-Atlantique avec 9 participants de Domloup.

Ce voyage sera reconduit en 2024 avec comme projet un séjour en Normandie.

-Le **Festival des Aînés** s'est déroulé du 9 au 13 octobre 2023. Sa programmation diversifiée a permis à chacun de se retrouver ou de se rencontrer dans la bonne humeur autour d'animations dynamiques.

Au programme de la semaine : une marche pour découvrir la commune, un gai savoir, le lancement de l'action Yarn Bombing, une réunion d'information pour la mise en place d'ateliers numériques en partenariat avec le CLIC Alli-âges, les Olympiades des Aînés organisées avec le Club des Joyeux Amis, un après-midi jeux à la Maison Hélène avec des enfants de l'école Jean de la Fontaine. Et enfin, pour clôturer la semaine, nous avons organisé, en partenariat avec la médiathèque, un concert avec des chansons de Georges Brassens.

-Cette année encore, nous avons souhaité renouveler la confection d'un **calendrier des aînés**. Ce calendrier est remis en main propre par les membres du CCAS auprès de chaque aîné de la commune ayant 70 ans, durant les vacances de Noël. Il a été confectionné grâce au concours photos organisé par le CCAS. En 2023, le thème du concours photos retenu était « Le sport à Domloup ».

- **Le repas offert aux aînés de 70 ans et plus** a été organisé cette année au mois d'avril. Ce repas a rassemblé 142 personnes.

- **Goûter de Noël** : En 2023, les membres du CCAS en partenariat avec le Club des Joyeux Amis ont souhaité proposer un nouveau temps convivial pour les aînés en leur offrant un goûter de Noël animé par Guy CHEVALLIER à la clarinette et Orphise, un lutin à lunettes qui a proposé des défis et des énigmes tout au long de l'après-midi. Ce moment convivial a rassemblé 80 personnes.

8.4. Le registre des personnes vulnérables

Le registre des personnes vulnérables mis en place permet d'aider les personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondation...) et de les contacter si besoin. Ce registre est indispensable pour une intervention efficace et ciblée en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. Le CCAS a en charge le recensement des personnes vulnérables et en assure la mise à jour. En 2023, le CCAS s'est servi deux fois de ce registre afin d'être en veille pendant la période de canicule : prise de contact, visite et accompagnement si nécessaire.

9. Les festivités de Noël

Le CCAS a renouvelé une animation lors du marché de Noël, organisé par l'association Entraide Familles. Le lutin Orphise a proposé des défis et des énigmes sur le marché de Noël.

Le CCAS a également renouvelé l'organisation d'une animation pour les enfants des écoles. C'est le groupe « Les plus hautes eaux connues » qui est intervenu en présentant le spectacle « Mimo et Tuf : Le Père-Noël a disparu » lors de deux représentations pour l'honneur d'environ 500 enfants.

10. La charte du bien vieillir

L'impression et la diffusion de la charte du Bien Vieillir à Domloup s'est faite en début d'année 2023. En effet, chaque aîné de 70 ans et plus s'est vu remettre un exemplaire de cette charte qui permet de répondre au besoin des aînés pour améliorer leur qualité de vie et répondre à certains de leurs questionnements. Ce guide recense tous les interlocuteurs du territoire sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

11. Les subventions aux associations

Le CCAS continue à soutenir financièrement l'activité des associations à caractère social venant en aide à la population. (Restaurant du cœur, Amicale des donneurs de sang, Rêve de clown...).

Le CCAS est également un partenaire de premier rang de l'Espace de Vie Sociale géré par l'association Entraide Familles à travers une subvention annuelle ainsi que la mise à disposition de locaux.

Désormais, le club des joyeux amis sera subventionné par le CCAS et non plus par la commune. En effet, cette association entre pleinement dans le champ social.

12. Le projet mémoire

En 2023, le CCAS a accueilli trois services civiques afin de travailler sur le « recueil de la mémoire à Domloup ».

Le but de ce projet était de partager l'histoire de notre commune en retraçant les événements qui faisaient vivre Domloup. Deux thèmes ont été travaillés en 2023 : L'histoire des écoles de Domloup et la vie quotidienne. De nombreux habitants ont participé aux différents ateliers pour raconter leurs souvenirs de jeunesse à Domloup.

Le livret sur l'histoire des écoles de Domloup est en cours de finalisation par le graphiste et va être publié début 2024.

13. Partenariats avec le Département d'Ille-et-Vilaine

13.1. En route vers le permis

Le Département a mis en place le dispositif « En route vers le permis » sur le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté. C'est un dispositif permettant à des personnes en situation de fragilité d'accéder à l'apprentissage de la conduite dans des conditions adaptées à leurs besoins et à leur situation sociale (personne non francophone, personne présentant une anxiété forte à l'idée de la conduite, personne présentant une addiction).

Le déroulement se fait sur 4 mois avec un apprentissage intensif du Code et de la conduite. Coût : 250 € par personne.

Une personne de Domloup a pu en bénéficier pour 2023-2024.

13.2. La marche du mardi

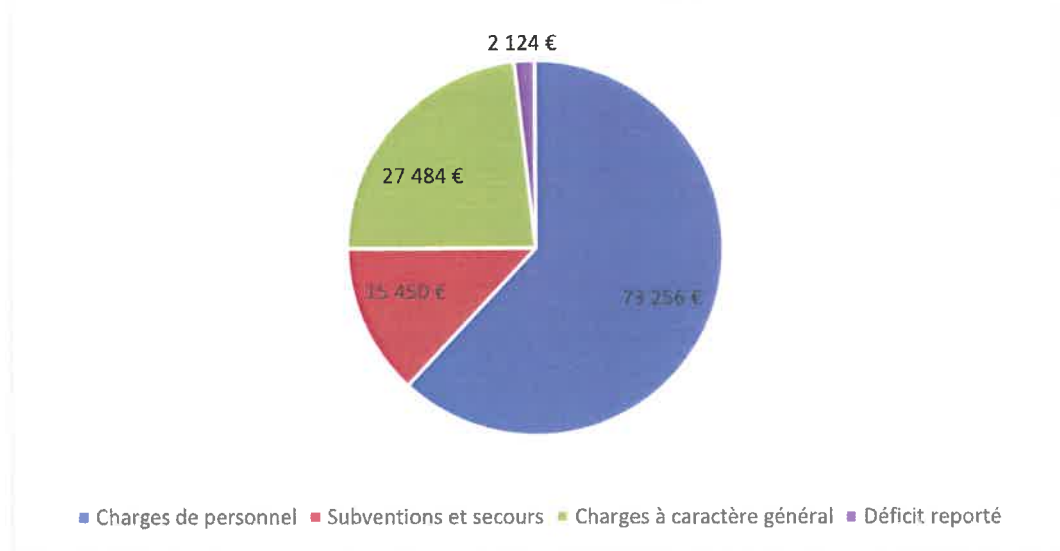
Tous les mardis après-midi, un éducateur sportif mis à disposition par le Département intervient pour de la marche à pied. Cette séance initialement ouverte pour aider à la réadaptation et à la réinsertion compte aujourd'hui environ 25 personnes.

14. Réseau des CCAS

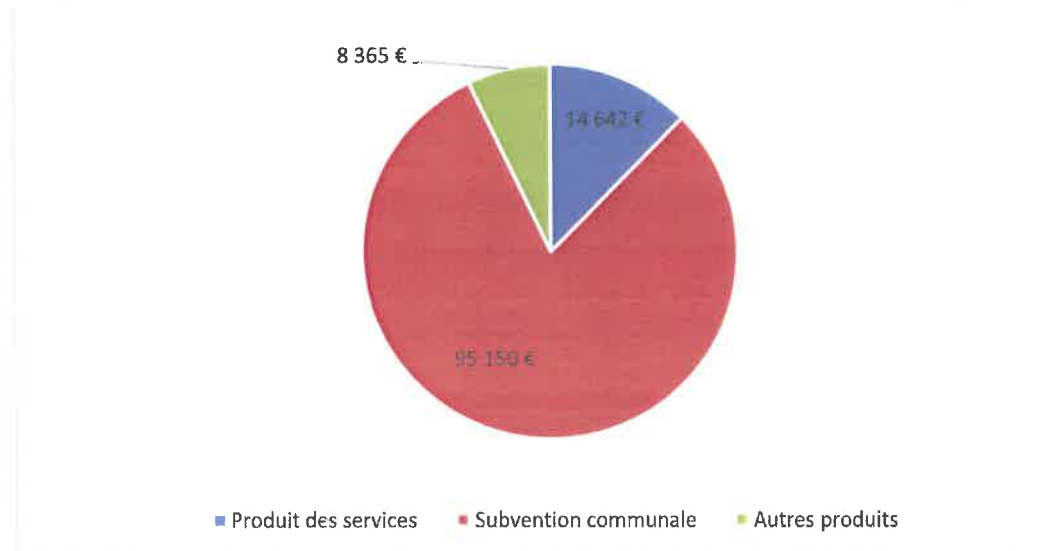
Le responsable de l'action sociale du Pays de Châteaugiron Communauté est coordinateur du réseau constitué de tous responsables des CCAS du territoire. Des rencontres sont organisées une fois par trimestre afin d'échanger sur différents sujets et actions communes. Ces temps sont l'occasion d'enrichir ses connaissances notamment en matière de droit social.

Les éléments financiers composant ce budget 2023 vous sont explicités ci-dessous :

Pour les dépenses de fonctionnement :



Pour les recettes de fonctionnement :



Pour l'exercice 2024, les orientations budgétaires envisagées sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour l'année 2024, il sera proposé un niveau de dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 145 520 €.

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général : 37 730 €

Les principales actions proposées sont les suivantes :

- Une enveloppe est destinée au budget séniors pour la mise en place d'actions et de sorties : matériel pédagogique, alimentation pour les goûters, sorties, soirées à thème, repas de Noël, musicothérapie, art floral...

- Poursuite des actions :
 - Réalisation du calendrier des aînés
 - Repas des aînés
 - Animations pour les festivités de Noël : spectacle des enfants, animation pour le marché de Noël
 - Goûter de Noël pour les aînés
 - Festival des aînés
 - Impression du livret mémoire « L'histoire des écoles à Domloup » et du livret « vie quotidienne »
 - Voyage séniors

- Location du bureau de la Maison Hélène. Contrat de location avec Espacil.
- Adhésion à l'UNCCAS et à l'UDCCAS

CHAPITRE 12 : 88 130 €

- Augmentation de l'enveloppe destinée aux charges de personnels, avec le passage à temps complet du poste de Coordinatrice du CCAS.
- Prise en charge du poste de l'animatrice séniors avec la convention de mise à disposition signée entre la commune et le CCAS.
- Recrutement d'un service civique

CHAPITRE 65 : 18 450 €

- Secours d'urgence
- Aides financières
- Enveloppe pour la mise en place de coupons sport-culture
- Subventions versées aux associations notamment à l'association Entraides Familles

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2024, le montant des recettes s'élèvera à 29 900 €

Elles seront composées principalement du versement du coût du séjour du voyage seniors, du versement des cotisations des résidents de la Maison Hélène et du coût d'adhésion pour les aînés de la commune, du loyer du logement du CCAS, du remboursement du salaire des services civiques, de la vente des livrets mémoire.

La subvention de la Commune sera décidée en tenant compte du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 et arrêté dans le cadre du Compte Administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5 202,53 €

Nous n'avons pas prévu de dépenses d'investissement.

Comme les années précédentes, une enveloppe est prévue pour octroyer des prêts d'aide aux familles se retrouvant en difficulté.

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 5 202,53 €